

AVIS PUBLIC

Propriété sise au 4770, boulevard Guillaume-Couture (lot 2 220 756) secteur Lévis

La population est avisée qu'à sa séance ordinaire du conseil d'arrondissement Desjardins qui se tiendra le **mercredi 25 septembre 2019, à 18 h 30**, à la salle Desjardins située au 795, boulevard Alphonse-Desjardins, Lévis (secteur Lévis), le conseil statuera sur la demande suivante :

– Rendre conforme :

pour la construction d'un garage détaché :

- la superficie d'occupation au sol maximale à 130 mètres carrés, au lieu de 75 mètres carrés ;
- la hauteur maximale excédant la norme et celle du bâtiment principal à 7,62 mètres, au lieu de 5 mètres et 7,39 mètres ;
- la hauteur de la porte d'entrée véhiculaire à 3,66 mètres, au lieu de 3,05 mètres ;
- pour la construction d'un abri d'auto
- le toit de l'abri d'auto attenant au garage détaché, au lieu d'être attenant au bâtiment principal ou au garage attenant ou de constituer le prolongement du toit de l'un de ces derniers ;
- la superficie d'occupation au sol maximale à 92,9 mètres carrés, au lieu de 60 mètres carrés,

tel que prescrit par l'article 158 du Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement.

Lors de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre, et ce, avant que le conseil ne rende sa décision sur cette demande.

Donné à Lévis, le 10 septembre 2019

(signé) Hélène Jomphe

Hélène Jomphe, chef de service

